



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
Direction de la coordination  
et de l'appui territorial**

Bureau de l'environnement  
Affaire suivie par : Ania GUIBERTEAU  
tél : 05 46 27 44 41  
anita.guiberteau@charente-maritime.gouv.fr

**Commission de suivi de site  
Société Boréalys Lat France –  
La Rochelle**

Compte-rendu de la réunion  
du lundi 11 octobre 2021 à 16 h 00  
salle Jean Moulin - Préfecture

*Liste des participants*

Collège « Administration de l'État » :

M. MOLAGER                      Secrétaire Général de La Préfecture de Charente-Maritime  
Mme COUTY                      Inspecteur de l'environnement, UD 17/79 DREAL

Collège « Élus des Collectivités territoriales » :

M. DUBOIS                      Conseiller municipal – Ville de La Rochelle  
M. RAPHEL                      Conseiller communautaire – CDA de La Rochelle  
M. BERTAUD                      Conseiller départemental

Collège « Riverains » :

M. JOUAN                      Ass. Nature Environnement 17  
M. BRIVES                      Président du Comité de quartier de Laleu, La Pallice, La  
Rossignollette  
Mme LACROIX                      comité de quartier de Port Neuf

Collège « Exploitants » :

Directeur de la Société Boréalys Lat France  
Responsable HSE - Société Boréalys Lat France

Collège « Personnalités qualifiées » :

Commandant JOUFFROY    Chef de section risques industriels - SDIS 17  
M. PLISSON                    Resp. Mission Développement Durable du Port Maritime de La  
Rochelle

Invitée :

Mme GLEMAIN, Service Aménagement et Construction – Ville de La Rochelle

Étaient excusées :

Mme VETTER                    CDA La Rochelle  
Mme COSTES                    Unité prévention des risques – DDTM 17  
Mme HINERAND                Direction des sécurités - Préfecture

Étaient absents :

Les membres du collège « salariés »

**Ordre du jour**

- Modification de la composition du bureau,
- Approbation du compte-rendu de la commission de suivi de site du 20 novembre 2020,
- Présentation du bilan de l'année 2020 de l'inspection des installations classées,
- Présentation du bilan de l'année 2020 de l'exploitant en application de l'article D.125-34 du code de l'environnement,
- Questions diverses

**16 h – Début de la Séance**

M. le Secrétaire Général de la Préfecture remercie les membres de la commission de suivi de site de leur présence et présente les nouveaux membres : M. Stéphane BERTAUD, Conseiller départemental, M. Gérard DUBOIS et M. Pascal DAUNIT, représentant la Ville de la Rochelle et M. Laurent HUOT, représentant le Collège des Riverains.

**1. Modification de la composition du bureau**

M. le Secrétaire Général de la Préfecture propose de modifier la composition du bureau car deux personnes ne font plus partie des membres de la commission : Mme GARGOULLEAU au titre du Collège des élus des collectivités territoriales et M. L., ancien directeur du site Boréalys au titre du Collège exploitants.

M. Gérard DUBOIS se propose pour le Collège des élus des collectivités territoriales et M. T. M., nouveau directeur du site Boréalys, pour le Collège exploitants.

Ces nominations sont adoptées à l'unanimité.

## **2. Approbation du compte-rendu de la CSS du 20 novembre 2020**

Pas de remarque concernant le compte-rendu de la précédente commission qui est approuvé.

## **3. Bilan des Installations Classées de l'année 2020**

Mme COUTY présente le bilan des installations classées sur la période du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 juillet 2021. Elle rappelle les points concernant la nature de l'entreprise SEVESO seuil haut.

Une visite d'inspection inopinée a eu lieu le 9 juin 2021, consécutive à une action nationale relative au déclenchement d'un exercice du plan d'opération interne (POI), suite à l'incendie de l'établissement Lubrizol.

Une demande de modification liée à l'augmentation de la quantité de produits issus du nettoyage des installations, stockés dans une case, a fait l'objet d'une instruction. L'exploitant avait l'autorisation d'en stocker 30 tonnes et a demandé à en stocker 50 tonnes sans augmenter la quantité globale d'engrais stockés sur le site. Cela a fait l'objet d'un rapport de la DREAL le 26 août 2020 et de la mise à jour de l'arrêté préfectoral le 21 décembre 2020.

Pour mémoire, la DREAL a également participé à l'exercice de mise en œuvre du plan particulier d'intervention (PPI) le 7 juin 2021 avec pour sujet un incendie sur le site voisin, PCE (Poitou-Charentes Engrais), le PPI étant commun aux deux installations. Le document PPI est actuellement en cours de mise à jour.

En ce qui concerne le déclenchement d'un exercice POI en inopiné le 9 juin 2021, la DREAL s'est présentée à 6 h du matin devant le site qui était fermé et a composé le numéro de l'équipe d'astreinte. Les points positifs ont relevé que le POI est en place et que l'agent d'astreinte est arrivé rapidement sur place.

Des pistes d'amélioration sont soulevées liées à la communication externe avec notamment la mise en place d'un automate d'appel.

Des remarques ont été faites sur la gestion documentaire du POI. Également relevée, la disponibilité des plans de réseaux qui étaient en fait présents dans le bureau de la direction.

Pour information, il s'agit là du bilan jusqu'au 31 juillet 2021. Une inspection a été réalisée au mois d'août mais ne fait pas partie de la période de bilan de cette année.

M. PLISSON s'enquiert de l'obligation de disposer de l'état des stocks à l'extérieur du site comme sur d'autres sites du même type.

Mme COUTY précise qu'effectivement, pour tous les établissements classés Seveso seuil haut, il y a une demande de disposer de l'état des stocks à l'extérieur du site. Sur les sites d'engrais présents à La Rochelle, une boîte aux lettres est mise à disposition à l'entrée du site dans laquelle les industriels déposent tous les soirs l'état des stocks de la veille et ces informations-là sont également disponibles via la personne d'astreinte sans avoir accès au bureau.

M. JOUAN pose la même question mais sur l'état des stocks dit « grand public » disponible en permanence.

Mme COUTY précise qu'il y a deux états des stocks : le premier qui doit être accessible pour les services de la DREAL, les services de M. le Préfet et le SDIS. Il s'agit de celui déposé dans la boîte aux lettres avec le plan des cases de stockage, les quantités et le type de produit par case. Le second constitue le plan grand public : un état des stocks avec des informations vulgarisées accessibles pour le grand public et l'industriel a l'obligation d'en disposer au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

M. BRIVES intervient concernant l'état des stocks pour savoir s'il est possible de connaître les types d'engrais stockés et leurs volumes.

M. le Directeur de BOREALIS La Rochelle indique que deux types d'engrais sont stockés sur le site de la Rochelle : des engrais de type 4702-II et 4702-III<sup>1</sup>.

M. BRIVES s'enquiert du rapport entre les ammonitrates haut dosage et faible dosage : quel est le plus important en tonnage et quels sont les chiffres ?

M. le Directeur de BOREALIS La Rochelle répond qu'il s'agit des hauts dosages. Selon l'état du stock à ce jour, le site ne compte que 60 tonnes conditionnées en bigs-bags et il n'y a aucun produit en vrac.

M. BRIVES demande si le site compte des engrais composés.

M. le Directeur de BOREALIS La Rochelle confirme qu'il y a des engrais composés fabriqués à partir de mélanges.

#### **4. Bilan de l'Exploitant de l'année 2020**

M. le Directeur de BOREALIS La Rochelle explique que pour l'exploitant la partie couverte du bilan est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 avec les 5 points habituels : arrêtés préfectoraux, un point sécurité prévention, un point environnement, les travaux principaux réalisés sur le site et un bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS).

Concernant les arrêtés préfectoraux, le responsable du site reprend l'information déjà transmise par Mme COUTY relative à la demande d'augmentation de capacité de stockage des bigs bags à l'extérieur du site et, en fin d'année, sur la quantité autorisée de produit « inerté » pour passer à 50 tonnes dans un but de logistique puisque les camions sont chargés à 30 tonnes, la valeur limite. C'est donc une question de flexibilité dans les chargements, pour optimiser les transports, et non pour un stockage de longue durée de ces produits.

La sécurité constitue la priorité numéro 1 chez BOREALIS.

Sur le site de La Rochelle, le taux de fréquence tend vers 1, aucun accident n'est à déplorer depuis 2016 et l'entreprise travaille en ce sens quotidiennement. En 2020, pour le groupe le taux de fréquence est de 1,6 et en France de 1,35.

En termes d'exercices, un exercice a été réalisé avec le SDIS sur site le 12 octobre 2020 pour former les équipiers de première intervention avec la mise en pratique des méthodes d'intervention prévues au plan d'opération interne (POI).

Un exercice du POI a eu lieu le 30 octobre 2020 avec comme scénario, le dépôt d'un colis suspect sur le site par un intrus avec un retour positif et des points d'amélioration sur les fiches réflexes pour l'accueil et le badge pour le point de rassemblement extérieur. Un chapitre plan de Sûreté a été intégré au POI.

1 Des précisions complémentaires ont été fournies en séance mais ne peuvent être retranscrites dans ce compte-rendu car elles constituent des données sensibles communicables sous conditions

En ce qui concerne le déclenchement d'un exercice POI en inopiné le 9 juin 2021, l'exploitant indique qu'il a répondu aux observations de la DREAL par courrier en date du 30 juin 2021. Ce point sera développé à l'occasion de la prochaine commission de suivi de site.

S'agissant des rejets, l'ensemble du site est sur le bassin de rétention et l'ensemble des eaux de toiture et eaux de ruissellement passent par ce bassin qui est fermé, en cas d'événement, pour retenir les eaux d'extinction incendie. La qualité de l'eau est mesurée deux fois par an par prise d'échantillons. Les rejets aqueux sont conformes sur l'ensemble des paramètres.

Le Directeur détaille les travaux réalisés pour la prévention des risques.

Parmi les ouvrages mis en œuvre, la matérialisation au sol de la nouvelle capacité de stockage des bigs bags devant le hangar, ce qui permet de gérer visuellement le respect des seuils des quantités autorisées. La modification de l'accès au chargement vrac car il y avait une manœuvre à effectuer en marche arrière du camion. Des travaux ont été effectués pour permettre au véhicule d'accéder à l'espace de chargement par une simple giration. Le site passe en éclairage LED afin de réaliser des économies d'énergie et un gain en visibilité.

Concernant le SGS, un audit sera réalisé en décembre 2021 par un auditeur externe contacté à travers France Chimie. L'efficacité du SGS est considérée comme bonne.

### Questions diverses

M. JOUAN intervient sur la question des bigs bags d'ammonitrate qui sont stockés à l'extérieur pour savoir s'ils sont stockés à même le sol.

M. le Directeur de BOREALIS La Rochelle confirme qu'ils sont entreposés à même le sol.

M. JOUAN revient sur le bilan des rejets aqueux avec des normes d'eaux pluviales qui sont classiques et qui sont, selon lui, non adaptées pour la qualité de formulation d'engrais.

Il se dit surpris de constater des matières en suspension de 13 à 23 mg/L et de la DCO (demande chimique en oxygène) de 34 à 46 mg/L, dans de l'eau pluviale. Ce bilan nécessiterait selon lui des analyses supplémentaires pour réaliser des déterminations de l'ammonium et des nitrates et connaître la proportion de carbone organique dans la DCO par une mesure de COT.

Concernant les matières en suspension, il pourrait y avoir des déterminations de quelques métaux par exemple l'aluminium ou le cuivre. En conclusion, l'analyse des rejets devrait être étoffée en fonction de l'activité du site. Il rappelle, de mémoire, que depuis 4 ou 5 ans, la présence de contaminants est dangereuse, notamment la teneur en carbone organique. Ces polluants doivent être surveillés et sont liés à la qualité des matières premières qui rentrent, l'atmosphère et également les eaux pluviales et les eaux de ruissellement.

M. le Directeur de BOREALIS La Rochelle reconnaît la pertinence des paramètres mentionnés par M. JOUAN au regard des produits travaillés par la société. Il précise que les analyses sont effectuées au regard de ce qui est attendu du site de manière exhaustive et en toute transparence. Il ajoute que les eaux de toiture arrivent également dans les eaux contrôlées, la toiture a été entièrement nettoyée fin 2020 (il y avait de la mousse) et est donc aujourd'hui propre.

M. JOUAN estime que, les bigs bags étant stockés à l'extérieur, il faut s'assurer qu'il n'y ait pas de déperdition de matière en cas de forte pluie.

M. le Directeur de BOREALIS La Rochelle assure que les produits sont ensachés, les sacs étanches et qu'en cas de détérioration d'un sac (ce qui peut arriver lors d'une manipulation ou si un sac présente un défaut), un nettoyage immédiat est réalisé. Le produit n'est donc pas voué à être lessivé.

M. JOUAN ajoute qu'il s'agit pour lui d'une précaution puisqu'il s'agit d'eaux pluviales et qu'il serait bon de connaître l'origine de ces MES et DCO par des analyses complémentaires.

M. BRIVES demande à l'industriel s'il contrôle systématiquement la conformité des ammonitrates à la norme NFU 42001. Si la conformité à la norme NFU 42001 transposée à la norme européenne permet d'établir des garanties pour le produit lui-même, notamment en l'absence de contaminations intrinsèques à la fabrication (matières organiques, chlorures, cuivre...), elle ne permet pas d'écarter l'occurrence d'une détonation dans les installations de stockage. Même si ce risque est catalogué D dans les grands principes nationaux de réglementation (événement improbable, s'étant déjà produit mais qui a fait l'objet de mesures correctives), il convient de rester très vigilant quant aux conditions de stockage.

M. le Directeur de BOREALIS La Rochelle confirme être très vigilant sur le stockage de ces produits. Les produits qui arrivent sur site sont conformes. Ces analyses sont effectuées par les usines qui fabriquent l'engrais. Pour le site de BOREALIS LAT La Rochelle, l'ammonitrate provient d'usines du même groupe proches de Rouen et proches de Grand Puy (Seine-Maritime et Seine-et-Marne). Ces produits circulent par camion et par train et ne peuvent pas quitter les sites de départ s'ils ne sont pas conformes puisqu'ils seraient interdits au transport. Ensuite, sur site, sont appliqués tous les standards les plus élevés de sécurité issus de la réglementation française et issus du groupe (le plus contraignant des deux est appliqué au site).

M. BRIVES souhaite savoir si une attention particulière est portée aux produits qui ne correspondent pas aux spécifications commerciales telles que les fines d'ammonitrate.

M. le responsable HSE de BOREALIS La Rochelle atteste de l'attention particulière portée vis-à-vis des spécifications commerciales, à savoir notamment une recherche de diminution des quantités de fines d'ammonitrate pour l'utilisateur final. Le produit est donc conditionné et ne sera pas envoyé en vrac.

M. BRIVES souhaite obtenir des précisions quant à l'existence de normes concernant les cloisonnements entre les cases.

M. le Directeur de BOREALIS La Rochelle confirme la présence de cloisonnements dont la nature des parois doit être REI 120, c'est-à-dire avoir une certaine classe de tenue au feu.

M. BRIVES souhaite savoir si deux cases contiguës pourraient contenir des ammonitrates à haut dosage.

M. le responsable HSE de BOREALIS La Rochelle indique que toutes les conditions de stockage sont prévues dans l'arrêté ministériel du 13 avril 2010. Pour les engrais de type 4702-II et 4702-III, il est possible de les stocker dans deux cases contiguës ce qui n'est pas le cas pour les engrais de type 4702-I qui ne sont par ailleurs pas présents sur le site de la Rochelle.

M. BRIVES souligne les améliorations faites sur ce site, notamment avec la mise aux normes de l'armoire électrique et avec l'attention portée aux bandes transporteuses. Il salue la vigilance de l'industriel.

Il s'enquiert auprès de la DREAL de l'existence d'une cartographie concernant les fumées toxiques et souligne qu'il peut notamment y avoir des dégagements de monoxyde de carbone qui, dans certains cas, peuvent être mortels.

Mme COUTY explique que la décomposition des fumées est une nouvelle disposition post-Lubrizol qui va devoir être intégrée dans les études de dangers en 2025. Elle précise qu'à la prochaine étude de dangers, en septembre 2024, il est possible qu'il y ait déjà des précisions à ce sujet mais l'administration attend pour le moment les guides de l'Ineris sur les modélisations et le type de fumée par catégorie d'installation industrielle.

M. BRIVES a constaté l'urgence de se pencher sur ce problème suite à l'incident Lubrizol qui a montré les dégâts que cela pouvait causer. Il regrette qu'il faille attendre 2024 puisque la composition de ces fumées est déjà connue. Il fait référence aux maisons situées rue de Québec, à 190 m du site de BOREALIS à l'Ouest et demande le protocole pour les riverains en cas de présence de fumées.

Mme COUTY rappelle que cela rentre dans le Plan Particulier d'Intervention et que, de mémoire, la stratégie en phase réflexe est l'évacuation.

Mme GLEMAIN du Service Urbanisme et Risques Majeurs à la Mairie de la Rochelle précise que dans cette zone c'est l'évacuation au plus près et confinement après. Dans le petit triangle concerné, l'évacuation des personnes est effectuée soit par leurs propres moyens soit vers le stade Deflandre. C'est quelque chose que la mairie souhaiterait tester lors de l'approbation à venir du nouveau PPI. Une réunion est souhaitée avec ces riverains proches pour éventuellement, en lien avec le Directeur de BOREALIS La Rochelle, leur montrer l'établissement, faire preuve de pédagogie et peut-être réaliser le trajet jusqu'au stade Deflandre.

M. BRIVES souhaite savoir si l'entreprise dispose de masques spécifiques (ABEK NO P3) en cas d'incident.

M. le Directeur de BOREALIS La Rochelle confirme qu'il s'agit bien de ce type de masque et que l'entreprise dispose également d'appareils respiratoires isolants dotés d'une bouteille d'air comprimé qui permettent aux équipes d'intervenir en première ligne. Il s'agit souvent des équipiers de première intervention en heures ouvrées qui devront effectuer les premières interventions pour lutter contre l'incendie, dans le scénario le plus probable, un feu conventionnel.

M. BRIVES salue l'importance accordée par l'industriel à la sécurité des personnes.

M. BERTAUD rebondit sur les propos de Mme GLEMAIN et souligne qu'il est tout à fait faisable de faire une bonne information de l'industriel aux riverains sur ce PPI puisque cela ne concerne pas plus de 20 ou 30 personnes et qu'il est question ici de l'échelle d'un petit triangle et non d'un quartier.

M. BRIVES confirme que cela concerne peu de personnes.

M. JOUAN demande si le livret de présentation du PPI, qu'il trouve très bien élaboré, a été envoyé à chaque famille.

M. le Directeur de BOREALIS La Rochelle précise qu'il a été envoyé lors de la validation du PPI et qu'il fera l'objet de nouvelles communications en lien avec la Préfecture à l'occasion de la révision du PPI qui est proche.

Mme GLEMAIN rappelle que bien que ce soit l'entreprise qui ait fait le livret, un travail est toujours réalisé entre la direction de la sécurité de la Préfecture et la Mairie pour s'assurer de la cohérence du message.

M. JOUAN félicite la Mairie de la Rochelle pour le document réalisé.

M. BRIVES indique s'être rendu à la mairie de proximité de la Rochelle à Laleu pour savoir si elle disposait de ce document et la Mairie a confirmé en être en possession et le transmettre à chaque nouvel arrivant sur le quartier. Il questionne l'industriel sur la mesure ou non de son empreinte carbone.

M. le Directeur de BOREALIS La Rochelle explique mesurer les dépenses énergétiques, non sous la forme d'empreinte carbone de kilos de CO<sub>2</sub> par tonne de produit fini, mais les consommations d'énergie sont mesurées avec des ambitions de réduction de cette consommation énergétique sur tout ce qui est bâtiment administratif. L'entreprise va se mettre en route pour atteindre les objectifs européens qui sont de 40% de réduction de consommation énergétique sur les bâtiments administratifs.

Au sein du groupe, d'autres niveaux d'ambition sont aussi fixés pour les parties d'exploitation avec des projets menés sur site comme évoqué précédemment : le passage en LED de l'éclairage ou des technologies sur les moteurs électriques qui sont installés aujourd'hui. Il y a cependant peu d'équipements sur les installations, ce qui laisse une moindre marge de manœuvre.

M. le responsable HSE de BOREALIS La Rochelle précise que le Groupe est certifié ISO 14001. L'empreinte carbone du produit, tout au long du cycle de production jusqu'à l'élimination, fait partie de la nouvelle norme ISO 14001. Donc au niveau du Groupe, l'empreinte carbone des produits est surveillée (certification ISO 50001 pour la partie énergétique).

M. BERTAUD se renseigne sur ce que représentent les stocks en volume qui arrivent et qui partent du site et le pourcentage par type de transport utilisé pour les acheminer (terrestre, ferroviaire ou maritime).

M. le Directeur de BOREALIS La Rochelle souligne que quasiment 60% des quantités annuelles arrivent en train, 4 ou 5 navires de matières premières arrivent par le Port (un peu moins ces deux dernières années) et le reste arrive par route. La totalité des quantités annuelles repart par la route en conditionnement ou en vrac.

M. Le Secrétaire Général de la Préfecture remercie les membres, l'engagement de l'entreprise, la pertinence et la précision des questions posées et les réponses apportées dans le cadre exact des attendus d'une commission de suivi de site.

**16 heures 45 – clôture de la réunion**

La Rochelle, le **24 DEC. 2021**

Le Président



Pierre MOLAGER